

Objet : Transition Énergétique – Dispositif Mon Projet Rénov – Adaptation des règlements relatifs aux aides Batiment Basse Consommation

Réf : 8.8.6

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 13.10) portant délégation à la Présidente, dans les conditions définies par la délibération n°2018-62 du conseil métropolitain du 22 juin 2018, de signer les décisions et conventions d'attribution des subventions dans le cadre des dispositifs Mon Projet Rénov, et leur(s) éventuel(s) avenant(s), et d'adapter, au besoin, les règlements de ces dispositifs, y compris les montants d'aides, notamment pour tenir compte des éventuels impacts liés à une évolution des dispositifs d'aides d'autres acteurs (Région, État), des budgets délégués et des règlements des dispositifs de l'Anah ou encore des retours d'expérience des partenaires,

Vu les décisions modificatives relatives à l'adaptation des règlements de ces dispositifs Mon Projet Rénov,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022, portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant les réformes importantes intervenues au niveau national sur les audits énergétiques, les aides de l'Agence nationale de l'habitat, et le label Rénovation Batiment Basse Consommation (BBC), et la complexité de certains points des règlements, il convient d'ajuster les règlements Audit Maison BBC et Travaux Maison BBC de Nantes Métropole pour les mettre en cohérence avec ce nouvel environnement réglementaire et en faciliter l'accès et la compréhension aux usagers,

Considérant également le nombre limité de demandes de propriétaires, en raison d'une forte inflation des coûts de projets, il convient de faire évoluer le montant de l'aide Travaux Maison BBC pour le rendre plus incitatif et encourager la rénovation énergétique performante des logements, avec une augmentation de l'aide pour projet labellisé BBC et un renforcement de la majoration pour isolants biosourcés pour encore verdir les projets.

Décide

Article 1. D'adapter les règlements Mon Projet Rénov Travaux Maison BBC, en vigueur à partir du 1^{er} avril 2024,

Article 2. De charger Monsieur le Directeur Général de Nantes Métropole, le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

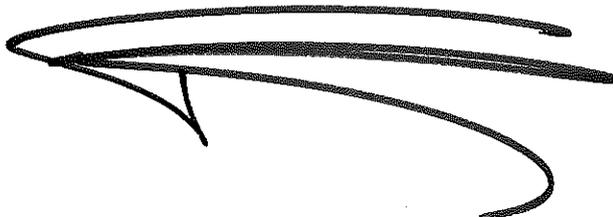
Fait à Nantes, le **23 AVR. 2024**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Tristan RIOM

Affichage au
26/04/2024

Mise en ligne le
02/05/2024

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping, overlapping strokes that form a complex, abstract shape.

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20240423-2024_371DEC-AU
Date de télétransmission : 24/04/2024
Date de réception préfecture : 24/04/2024